

Radicalisation déradicalisation

et



La radicalisation essentiellement musulmane est un phénomène politico-religieux concernant un individu ou un groupe qui adopte une forme violente d'action liée à une idéologie extrémiste à contenu politique, social ou religieux qui conteste l'ordre établi sur les plans politiques, sociaux ou culturels.

Le musulman pratiquant trouve dans le Coran de nombreux exemples d'une pratique stricte des préceptes non seulement religieux mais aussi dans la vie de tous les jours.

Depuis des années, sous l'influence d'une idéologie rigoriste essentiellement sunnite encouragée par les pays du Golfe notamment le Qatar et l'Arabie saoudite et plus récemment la Turquie, de nombreux musulmans se radicalisent et certains sont suivis pour radicalisation à caractère terroriste. Parmi les 600 000 personnes fichées S, 22 000 sont inscrites au FSPRT (fichier des signalements pour la prévention de la

radicalisation à caractère terroriste). Le ministre de l'Intérieur Gérard Darmanin indique le 13 octobre 2020 que parmi ces 22 000 fiches , 19 % concernent des ressortissants étrangers (4 111 dont 851 en situation irrégulière).

En pratique, il y a 8 000 fiches actives au FSPRT.

Or pour effectuer une réelle surveillance physique il faut environ 20 policiers pour 1 suspect ce qui nécessiterait de recruter des dizaines de milliers de fonctionnaires à la DGSI et encore faudrait-il les former !

Se pose aussi la question du rattachement à la DGSI des services du renseignement territorial dépendant actuellement de la Sécurité publique. C'est un paradoxe car les renseignements généraux supprimés, à tort, par Sarkozy, ont été intégrés avec la DST à la DGSI. La perte des informations recueillies par les RG a conduit les autorités à recréer un service territorial de renseignement mais celui-ci est resté à la Sécurité publique et n'a pas été intégré à la DGSI !

La situation en France, malgré les efforts remarquables des services de renseignement, est inquiétante d'autant que les derniers sondages d'opinion laissent penser que la fracture entre les partisans de la République et ceux prônant un islam supérieur aux valeurs de celle-ci ne va aller qu'en s'aggravant. D'après le dernier sondage IFOP de novembre 2020 , 75 % des Français de confession musulmane sont favorables au port de signes religieux ostensibles. Mais ce qui est le plus notable c'est l'opinion des jeunes musulmans de moins de 25 ans : 57 % considèrent que la charia, la loi islamique qui régit tous les aspects de la vie personnelle et en société, est supérieure aux lois de la République. C'est 10 % de plus en 5 ans.

Comme les statistiques ethniques, politiques et religieuses ne sont plus autorisées en France depuis la loi du 6 janvier 1978, il n'y a plus de connaissances fiables dans tous les domaines (discriminations, délinquance etc.).

Les sondages d'opinion estiment le nombre de musulmans à 6 000 000 en France.

En d'autres termes, ce sont plus de 2 000 000 de citoyens français qui sont plus ou moins en rupture avec la République et ses principes et qui sont par définition le terreau de la radicalisation islamique.

Pour lutter contre la radicalisation, le gouvernement a élaboré en février 2018 un plan national de prévention de la radicalisation piloté par le CIPDR (comité interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation) qui a retenu 60 mesures pour réorienter la politique de prévention en mobilisant et coordonnant les services de l'État, des collectivités territoriales et la société civile en tenant compte des retours d'expérience du terrain. Ce plan fait suite aux différents échecs des expériences passées dont le plus bel exemple est celui du centre de prévention et d'insertion à la citoyenneté ouvert après les attentats de 2015 à Pontourny (Indre-et-Loire) en 2016 et fermé en 2017 essentiellement pour des raisons tenant aux différences de conception entre les formateurs issus des milieux de la Défense privilégiant l'autorité et ceux issus des travailleurs sociaux privilégiant l'écoute et l'accompagnement.

Sauf à prendre les mêmes mesures qui ont cours dans les pays autoritaires comme la Chine ou le Japon qui consistent à forcer l'individu à renoncer à ses idées par des procédés s'apparentant au lavage de cerveau, il est quasiment certain que les mesures de déradicalisation échoueront.

Enfin le problème de la radicalisation en prison, lieu fermé, est essentiel et on peut s'étonner que l'administration pénitentiaire et donc les gouvernements successifs aient été incapables d'endiguer ce phénomène.

Des dizaines de terroristes sortent chaque année des prisons françaises : 30 en 2018, 40 en 2020. De nombreux détenus de droit commun sortent aussi chaque année et se sont radicalisés

en prison. Sur les 231 étrangers radicalisés vivant en France que le ministre de l'Intérieur a identifiés et qui sont expulsables mais pas expulsés, 180 sont emprisonnés. Il y a 400 terroristes en prison et 2 000 prisonniers suivis pour radicalisation ; 15 % de ces derniers se sont radicalisés en prison. Le profil est bien connu, ce sont des délinquants de droit commun souvent condamnés pour des actes de violence qui sont de confession musulmane, en rappelant que les détenus musulmans sont 6 fois plus nombreux que les autres eu égard en proportion de la population française se disant de confession musulmane. À ce sujet il n'est pas inutile de rappeler aux policiers et gendarmes qu'une personne recherchée pour des actes de délinquance ou de criminalité violente et déjà fichée comme radicalisée doit être considérée comme un terroriste potentiel lors de son interpellation. Pour avoir ignoré cette règle fondamentale, les policiers de la DGSI et les gendarmes n'ont pas empêché l'attentat de Strasbourg le 11 décembre 2018 en ne vérifiant pas qu'un islamiste multirécidiviste était bien à son domicile avant toute interpellation !

Pour éviter toute polémique, il est indispensable de réintroduire dans le droit positif les statistiques ethniques, sociales, religieuses etc. de façon à avoir une vue objective de la situation sur la réalité de la situation des faits de société dont les discriminations et les actes de délinquance en particulier (proposition 77).

Enfin l'administration pénitentiaire et le ministère de la Justice semble démuni contre la radicalisation en prison. Dans ce lieu privatif de liberté, il n'est pourtant pas bien difficile de comprendre comment on se radicalise : tout simplement par des contacts verbaux entre détenus. L'autorité de l'État doit être rétablie de la façon la plus stricte, donc, en supprimant aux détenus tout signe distinctif : barbe, vêtements etc. donc en réintroduisant les mesures suivantes : costume pénitentiaire, cheveux courts et rasage obligatoire. Ces mesures ne sont pas suffisantes, la principale mesure à prendre est l'interdiction absolue de tout contact entre

détenus notamment entre ceux déjà radicalisés et les délinquants de confession musulmane qui ne le sont pas encore. Ceci implique un emprisonnement en cellule individuelle avec douche et un isolement systématique des détenus radicalisés (propositions 86, 87, 91, 92, 93, 97).

Conclusion :

La radicalisation de nombreux Français de confession musulmane est un problème majeur qui se pose et qui se posera de plus en plus à la société française. La loi religieuse étant considérée par au moins 2 000 000 de citoyens français comme supérieure aux lois de la République nécessite un investissement des pouvoirs publics considérable pour éviter le séparatisme qui gangrène déjà 1 000 quartiers de nos villes. Ce phénomène est intimement lié à la criminalité et à la délinquance et aboutit chaque jour à imposer aux autres citoyens la loi du plus fort au détriment des lois de la République. La reconquête républicaine ne se fera pas sans problème et sans une volonté politique sans faille.

Éric Stemmelen